

URUGUAY:

Poursuites historiques contre 26 fonctionnaires pour actes de torture contre des adolescents en centre de détention

Genève-Montevideo, 28 août 2015 – Le vendredi 22 août le juge pénal a émis un acte de poursuite contre 26 fonctionnaires du SUINAU (Syndicat de l'Institut des Enfants et des Adolescents en Uruguay) et du SIRPA (Système de Responsabilité Pénale pour Adolescents) pour actes de torture. L'OMCT et le IELSUR, qui dénoncent depuis des années les pratiques violentes des fonctionnaires dans les centres de détention juvénile, saluent cette action en justice sans précédent.

Ses poursuites font suite à la publication sur Internet d'une vidéo montrant des fonctionnaires donnant des coups à des adolescents dans un centre de détention juvénile en Uruguay.

Parmi les fonctionnaires accusés d'actes de torture, se trouvent le président du syndicat et le vice-président de la centrale syndicale de l'Uruguay.

"C'est un moment historique car c'est l'une des rares fois qu'est utilisé le crime de torture prévu par l'Acte 18026 mettant en oeuvre le statut de Rome", explique Luis Pedernera, l'un des directeurs de IELSUR.

La demande par le Ministère Public d'entamer des poursuites pour crime de torture et l'accord du pouvoir judiciaire constituent un exemple en terme de rapidité, d'impartialité et d'efficacité.

"Cette action en justice doit se poursuivre et si elle abouti à des condamnations fermes, cela ouvrira un chapitre important dans la lutte contre l'impunité dans les centres de détention juvénile. L'OMCT, qui a visité des centres de détention dans le pays l'année passée, suivra de très près ce procès pénal", a déclaré Gerald Staberock, Secrétaire general de l'Organisation mondiale contre la torture.

Contacts de Presse

Luis Pedernera, un des directeurs de IELSUR, 099188766
Astrid Salcedo Pinzon, OMCT Conseillère en communication,
asp@omct.org, +41 762857463, +41 22 809 49 39